



INFOS PRATIQUES, SOLIDARITÉ

CORONAVIRUS : ACTIVATION DU SERVICE D'APPEL AUX PERSONNES FRAGILES

Dans le cadre du plan d'alerte et d'urgence, la ville de Treillières et son CCAS ont créé un dispositif d'appel pour venir en aide aux personnes fragiles lors de situations exceptionnelles. Cette cellule, notamment activée en période de canicule ou de grand froid, l'est désormais dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Mis en ligne le 27 mars 2020

Depuis le début de la semaine, le CCAS a activé la transposition de son plan canicule à la crise sanitaire que nous traversons .

Ainsi, la commune a activé le registre des personnes fragiles, isolées à domicile. Dans le cadre de l'épidémie Covid-19, toutes les personnes inscrites seront contactées par téléphone afin de s'assurer de la connaissance des consignes de prévention et des gestes barrière.

Ce sera évidemment l'occasion de demander si elles ont des besoins particuliers. Le cas échéant, une aide pourra alors être mise en place.

Qui est concerné ?

- Les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile
- Les personnes âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail résidant à leur domicile
- Les personnes adultes handicapées

Pour s'inscrire ou inscrire un proche

• Par téléphone **au 02 40 94 52 42 uniquement**, l'accueil physique du CCAS étant fermé.



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Accessible uniquement sur RDV en raison de la situation sanitaire. Horaires habituels : Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis.